

ASL Le Vieux Moulin



COMPTE RENDU REUNION DU 09 OCTOBRE 2020



Sommaire

- ▶ Désignation du président de séance
- ▶ Désignation des scrutateurs
- ▶ Désignation du secrétaire de séance
- ▶ Présentation du bureau et des différentes commissions
- ▶ Rejoindre le Bureau
- ▶ Compte de l'exercice 2019
- ▶ Trésorerie / Epargne
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice 2019
- ▶ Budget Prévisionnel 2020
- ▶ Approbation du Budget prévisionnel
- ▶ Cotisation 2020
- ▶ Projets en cours
- ▶ Informations diverses
- ▶ Questions diverses

Présentation du Bureau

Administratif

Frédérique
PERRIN

Virginie
DEFOURS

Trésorerie

Frédéric
RICHARD

**Travaux /
Voiries**

Guillaume
CHOLLET

Raphaël
SIRGUEY

**Techniques
& Entretien**

Frédéric RICHARD

Patrick BAERT

Hervé SCELLES

**Relation
Public**

Roger DUPUIS

Virginie
DEFOURS

Internet

Guillaume
CHOLLET

Frédérique
PERRIN

Compte exercice 2019

DEPENSE	
Frais bancaire (caution)	0,76 €
Timbres/Courriers	70,85 €
Voirie	0 €
Assurance AVIVA	618 €
Assainissement Curage du Forez	5 687 €
SAUR	556,80 €
EDF - Pompes	390,69 €
Trésor Public	80 €
Papeteries	0 €
Ets Gouteyron	6 501,14 €
Cotisation ADCN	125 €
Remboursement avance	259,81 €
location salle AG	0 €
entretien station relevage	0 €
site internet	148,68 €
TOTAL DEPENSE	14 438,73 €
REVENU	
COTISATIONS	8 576 €
SAS REDURON	1 498 €
TRONCHET	1 712 €
CITE NOUVELLE	3 010 €
Intérêt livret	0 €
Autres	105 €
TOTAL REVENU	14 901 €
SOLDE 2019	462,27 €

Trésorerie / Epargne

TRESORERIE AU 31/12/2019

+ 15 830,98 €

EPARGNE AU 31/12/2019

+ 7 885,61 €

L'Epargne est prévue pour les réparations et/ou remplacement des pompes. Actuellement les pompes sont nettoyées tous les 15 jours – Curage du forez





Rappel : Eviter de jeter les lingettes dans les toilettes qui peuvent amener à colmater voir casser la pompe - Une pompe coute environ 2500 euros

Bilan Prévisionnel 2020

DEPENSE	
Frais bancaire (caution)	1 €
Timbres/Courriers	70 €
Voirie	0 €
Assurance AVIVA	618 €
Assainissement Curage du Forez	5 600 €
SAUR	550 €
EDF - Pompes	400 €
Trésor Public	80 €
Papeteries	0 €
Ets Gouteyron	6 500 €
Cotisation ADCN	125 €
Remboursement avance	260 €
location salle AG	0 €
entretien station relevage	0 €
site internet	149 €
TOTAL DEPENSE	14 353 €
REVENU	
COTISATIONS	8 576 €
SAS REDURON	1 498 €
TRONCHET	1 712 €
CITE NOUVELLE	3 010 €
Intérêt livret	0 €
Autres	0 €
TOTAL REVENU	14 796 €
SOLDE 2020	443 €

Cotisation

Cotisations absentes au **09/10/2020**

Année	Nombre	
2016	0	
2017	0	
2018	1	
2019	8	

Montant de la cotisation 2020

106 €

Changement de chiffre de la cotisation chaque année, pour pouvoir plus facilement tracer les cotisations dans les comptes d'une année à l'autre.

Cotisation

Proposition montant de la cotisation 2021

105 €

Proposition montant de la cotisation 2022

104 €

Proposition montant de la cotisation 2023

103 €

Projets en Cours / Entretien

- ▶ *Panneau d'affichage à l'entrée du lotissement*



- ▶ *Campagne d'abattage autour du Bief*

Les services techniques sont intervenus pour abattre les arbres morts ou à risques. La Mairie revient en octobre – novembre 20 pour finaliser

Projets en Cours / Entretien

- ▶ Ajout de chicanes pour l'accès au Bief (1 sur 2)
- ▶ Panneaux « interdits aux véhicules motorisés » à poser



- ▶ Remplacement des plots abimés : en cours, demande de prise en charge à Monsieur le Maire avec date de reprise de voirie pour étude

Projets en Cours / Entretien

► Espaces verts

Tonte de l'herbe le long du bassin côté maisons 2x/an au lieu d'une fois/an

Taillage des peupliers autour du bassin – devis en cours

► Journée annuelle de nettoyage du lotissement, sur la base du volontariat avec une tombola pour les participants (en 2021)



► Fête des voisins

Fibre

- ▶ *Référent Fibre Optique pour le lotissement : Monsieur NOE*
- ▶ *Le lotissement a fait l'acquisition d'une aiguille qu'il est possible d'emprunter – M. NOE*

Voisins Vigilants



- ▶ 32 voisins inscrits

Nous invitons les gens à s'inscrire pour être informés des alertes diffusées par la gendarmerie.



Information



► Constructions / travaux

Les demandes de travaux doivent nous être faites au préalable de la demande en mairie. Pour rappel, celles-ci doivent respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le cahier des charges afin de conserver une homogénéité dans le lotissement.

Le cahier reste applicable, pas de durée de péremption légale.

Il est téléchargeable sur le site de l'ASL

<https://www.aslvieuxmoulin.fr/>

► Rappel sur le fonctionnement des eaux usées et eaux pluviales

Ne jamais raccorder vos eaux pluviales sur les eaux usées

La vidange de la piscine ne peut en aucun cas se faire sur la chaussée et les parties communes.

Information



► **Bruits de chantier / de bricolage**

Respect des horaires pour Travaux de bricolage et de jardinage (<https://www.stjust-strambert.fr/infos-pratiques-et-demarches/bien-vivre-ensemble/regles-de-bon-voisinage/>)

- Les bruits de chantier ou de bricolage sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés).
- Des exceptions peuvent être faite pour des interventions d'utilité publique urgente.
- Les travaux de bricolage et de jardinage avec des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore sont autorisés :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Information



- ▶ Règles de Stationnement
 - ▶ Ne pas stationner sur les trottoirs hormis pour des événements ponctuels
- ▶ Rappel de la vitesse des véhicules dans le lotissement
- ▶ Interdiction aux véhicules à moteur de circuler le long du Bief
 - ▶ Au delà de la bruyance, au vu des vitesses de certains, la cohabitation avec les promeneurs, enfants, poussettes etc.. n'est pas envisageable
- ▶ Incivilité (crottes de chiens...)

Conclusion



Pour toute remarque concernant ce compte rendu, adressez un mail à contact@aslvieuxmoulin.fr